

DEC200512DR18

Décision portant nomination de Mme Sophana UNG, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8204 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS collective du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement l'unité UMR9017, intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille, dont le directeur est M. Jean Dubuisson ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Hauts-de-France ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Sophana UNG, agent non CNRS, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR8204 à compter du 01/01/2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 01/01/2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Jean Dubuisson

